

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait par vidéoconférence le mardi 7 septembre 2021 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour. Le conseiller M. Pierre Laramée a motivé son absence

2021-09-R5871 Ouverture de la séance par vidéoconférence

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire ce mardi 7 septembre 2021 à 19 heures par voie vidéoconférence ;

CONSIDÉRANT QUE sont présents à cette vidéoconférence : Le maire M. Neil Gagnon et les conseillers Messieurs Patrick Feeny, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour. Chacune de ces personnes se sont identifiées individuellement.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière Madame Mariette Rochon assiste également à la séance, par voie vidéoconférence;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence. »

Adoptée.

2021-09-R5872 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021
4. Période de questions

Administration générale Conseil municipal Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des dépenses payés, à payer et salaires au 31 août 2021

Sécurité publique Voirie

- 300.1 Demande de remboursement – subvention PAVL

Environnement Aménagement et urbanisme

- 600.1 Demande de soumission – Asphaltage stationnement municipal

Loisirs, Culture et bibliothèque

- 700.1 Rallye Perce-Neige – Demande droit de passage
700.2 Soumission pour mobilier salle communautaire

Correspondance officielle reçues

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Adoptée.

2021-09-R5873 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 10 août 2021

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune demande des contribuables pour ce point

2021-09-R5874 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

| | |
|---|-------------|
| Les dépenses payées au 31-08-2021 au montant de | 6 610.09\$ |
| Les dépenses à payer 31-08-2021 au montant | 65 131.76\$ |
| Les salaires payés au 31-08-2021 au montant de | 6 713.92\$ |

Adoptée.

2021-09-R5875 Attestation de la réalisation complète des travaux – Subvention PAV-PPA-ES

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'améliorations (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) Projets d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyé est de compétence municipale et admissible au PAV ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller M. Patrick Feeny, appuyée par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Egan-Sud approuve les dépenses d'un montant de 23 735\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

2021-09-R5876 Attestation de la réalisation complète des travaux – Subvention PAV-PPA-CE

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'améliorations (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) – Circonscription électorale (PPA-ES) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyé est de compétence municipale et admissible au PAV ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller M. Patrick Feeny, appuyée par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Egan-Sud approuve les dépenses d'un montant de 24 375\$ relatives aux travaux

d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec pour le PAV-PPA-CE

Adoptée.

2021-09-R5877 Demande de soumission – Asphalte stationnement

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale soit autorisée à demander des soumissions pour refaire l'asphalte du stationnement du bureau municipal.

Adoptée.

2021-09-R5878 Demande droit de passage – Rallye Perce-Neige

CONSIDÉRANT QUE l'évènement du Rallye-Perce-Neige-Maniwaki 2022 se déroulera les 4 et 5 février prochain ;

CONSIDÉRANT QUE cette épreuve sportive est inscrite aux championnats nord-américain, canadien et ontarien de rallye de vitesse ;

CONSIDÉRANT QUE pour cette occasion, les organisateurs sollicitent la permission du conseil municipal en vue d'utiliser, à des fins d'épreuve de classement, certaines voies publiques, situées dans le territoire de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le blocage des accès et la sécurité seront assurés par le groupe organisateur assisté de clubs et d'associations locaux, conformément aux normes de C.A.R.S., l'organisme officiel qui régit le rallye automobile au Canada, et aux recommandations de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les résidents seront individuellement prévenus par eux ;

CONSIDÉRANT QUE le jour du rallye, divers véhicules officiels se chargeront de la fermeture du chemin et, après le passage des concurrents, de sa réouverture à la circulation ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation est assurée au montant de cinq millions de dollars (5 000 000 \$) pour tout dommage causé aux tiers ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise le Rallye Perce-Neige d'utiliser certaines voies publiques, situées sur le territoire de la municipalité d'Egan-Sud soit la rue Labelle, et la rue Marie-Anne pour se terminer à la 105. Les organisateurs interdiront à tous les concurrents l'accès aux dits chemins hors des périodes d'utilisation autorisés.

Il est également proposé que suite à ces activités le conseil demande aux organisateurs que les chemins soient remis dans le même état qu'ils le sont généralement ainsi que tous les ordures soient ramassés le long des routes et sur les terrains avoisinants.

Adoptée.

2021-09-R5879 Achat mobilier Salle communautaire

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud a demandé des soumissions pour l'achat de mobilier pour la salle communautaire;

ATTENDU QUE les soumissions reçues d'Imprimerie Maniwaki étaient au montant de 9 222.63\$ et de Gyva à 10730.00\$ pour les mêmes demandes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission d'Imprimerie Maniwaki au montant de 9 222.63\$ moins les tables pliantes, plus une banquette de 15 pieds de long et 3 tables pliantes de Menuiserie Lafrenière pour un montant de 4410.00\$, 3 tables fixes 30X46 pouces et 3 pieds de table en fonte des entreprises Makwa et entreprise Lavoie au montant de 1611.00\$ et un montant de 1280.\$ pour les services de Inspiration Desing. Il est aussi résolu que ces montants soit pris au fond de roulement.

Adoptée.

2021-09-R5880 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 19h15.

Adoptée.

M. Neil Gagnon
Maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière